



40^{ième} GAMCY

Concours de construction

Introduction :

Pour son 40^{ième} anniversaire, le GAMCY organise pour sa journée du 21 septembre 2019 un concours interne de construction. L'idéal serait de faire des kits/modèles des années 70-80, date de la création du GAMCY. Le gagnant recevra un vol à Courtelary. Lors de cette journée, les participants devront présenter un modèle terminé et effectuer un vol réussi. Mais seule la note « statique » sera prise en compte pour le concours.

Règlement

- Les participants doivent être membres du GAMCY.
- Les participants s'annonceront à Alain avec leur projet (nom et photos du kit).
*Si un membre du GAMCY a un projet en cours (mais pas terminé) et aimerait le proposer au concours, il le peut mais **avant le 15 janvier 2019**, et doit procurer des photos qui prouvent qu'il a commencé lui-même la construction et qu'elle n'est pas terminée. Le Comité peut décider ces exceptions de cas en cas.*
- Les kits peuvent provenir du commerce ou se baser sur des plans.
- Seuls les kits en bois seront acceptés. Les fuselages pourront être en fibres/plastique ou en styro-abachis, ou en contenir des pièces. Les ailes et empennages devront être en bois ou bois/toile (un saumon ou un winglet en fibre sera aussi accepté).
- Des photos du montage de A-Z seront demandés en cours de construction (et même publiées sur le site Web).
- Le modèle devra faire un vol réussi (bien voler et pas de crash) la journée du 21 septembre. En cas de mauvais temps, la vidéo d'un vol devra être présentée. Des treuils au sandow seront à disposition pour les planeurs vintages non-motorisés.
- Le 21 septembre 2019, un jury de plusieurs personnes notera les modèles qui auront réussi leur vol selon les critères suivants : qualité de la construction, qualité de la finition, originalité du modèle et optique du modèle.
- Les gagnants recevront des vols à Courtelary.

Pour le Comité du GAMCY
Alain